Image not found or type unknown

Pension de reversion (la complémentaire)

Par **Oum habiba jadid**, le **22/03/2017** à **16:41**

Bonjour j ai été marié en 2004 .Le 21/05/2015 mon divorce à été prononcé par le tribunal du val d'Oise. Le jugement de divorce non à jamais été signifié. Le notaire M a désigné comme héritière de mon ex époux. J ai fait une renonciation à succession car beaucoup de dettes. J'ai fait une demande de retraite de base qui M a été accordé sans problème alors que la retraite de reversion de la complémentaire M a été fractionné car on M a dit que le divorce à été prononcé par un tribunal donc il est valide même s'il ne à pas été signifié. J ai beau expliqué au téléphone mais la personne ayant traité mon dossier ne veut rien savoir sachant que j ai envoyé des copies intégrales d acte de naissance avec en marge mariée sur le mien et celui de mon mari.je vous prie de bien vouloir m'aider .En vous remerciant par avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés